

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **Marché d'achat et approvisionnement de fournitures de bureau et de papeterie**

La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des Calédoniens.

Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.02 et la délibération modifiée n° 280 du 19.12.2001 relatives à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

La CAFAT informe du lancement d'un appel d'offres pour le marché décrit ci-dessous.

#### **1. Identification du maître d'ouvrage**

CAFAT - BP L5 - 4, rue du Général Mangin - 98849 Nouméa CEDEX - Nouvelle-Calédonie.

#### **2. Mode de passation**

Marché privé sur appel d'offres public passé en Nouvelle-Calédonie.

Les soumissionnaires prendront en considération l'article Lp. 107 alinéa 4 de la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

#### **3. Objet du marché**

Achat et approvisionnement de fournitures de bureau et de papeterie pour les centres administratifs et médicaux de la CAFAT (sites du Centre-Ville, du Receiving et de Rivière-Salée) ainsi que du SMIT (Normandie).

#### **4. Retrait du dossier**

Le maître d'ouvrage informe les candidats que les dossiers de consultation sont dématérialisés et ne sont pas disponibles en version papier.

Les dossiers de consultation seront transmis gratuitement, après demande écrite formulée uniquement par courriel aux adresses suivantes :

**[dfm\\_achats@cafat.nc](mailto:dfm_achats@cafat.nc)** ET **[msuarez@cafat.nc](mailto:msuarez@cafat.nc)**.

Le dossier sera ensuite envoyé dans un délai maximal de deux jours ouvrés, par courriel à l'adresse électronique par laquelle la demande aura été adressée.

#### **5. Critères de sélection des offres**

Les offres seront jugées suivant les critères indiqués à l'article 9 du règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

#### **6. Remise des offres**

Les offres sous double enveloppe cachetée peuvent être remises dans les conditions prévues à l'article 6 du RPAO.

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 19 avril 2021 à 12 heures (heure de Nouvelle-Calédonie)**.

#### **7. Autres renseignements**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au RPAO joint au dossier de consultation.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Le directeur général  
Xavier MARTIN.